

# Conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne

## Séance du mardi 16 janvier 2024

### Membres présents :

Collège des professeurs : Nathalie BARRANDON, Anaïs DANET, Alexandre DENOYER, Georges DURRY, Guillaume GELLÉ, Béatrice MARIN, Hamid MORJANI, Dominique ROUX

Collège des autres enseignants : David ANNEBICQUE, Ahlem ARFAOUI, Jean-Marc BASCOURRET, Sandrine DHONDT-CORDELIER, Suzane EL HAGE, Françoise LE NY

Collège des étudiants : Linda MFENJOU, Ugo MOREAUX

Collège des BIATSS : Emmanuel BONNET, Nathalie HUMBERT, Ambre PERRIGUEY, Philippe POPLIMONT, Frédéric VELARD

Personnalités extérieures : Patricia DURIN, Colette THOMAS

### Membres représentés :

Jean-Luc PROST a donné pouvoir à Philippe POPLIMONT

Corinne DHILLY a donné pouvoir à Philippe POPLIMONT

Arnaud HUGUEL a donné pouvoir à Guillaume GELLÉ

Aude GALLAND a donné pouvoir à Guillaume GELLÉ

Virginie BRULE-PINTAUX a donné pouvoir à Hamid MORJANI

Justin DEBEVE a donné pouvoir à Ugo MOREAUX

Antoine BONHOMME DE LA FORGUE DE BELLEGARDE a donné pouvoir à Ugo MOREAUX

Emmanuel RIGUET a donné pouvoir à Georges DURRY

### Membres excusés :

Antoine BONHOMME DE LA FORGUE DE BELLEGARDE, Virginie BRULE-PINTAUX, Justin DEBEVE, Corinne DHILLY, Aude GALLAND, Arnaud HUGUEL, Jean-Luc PROST, Emmanuel RIGUET

### Membres de droit :

Laure CASTIN, directrice générale des services, Aline HUMBERT, directrice générale des services adjointe, Nathalie MERIOT, agente comptable, Monsieur le recteur représenté par madame Maud MOEYAERT

## **Invités :**

Tamar BALAN, Marjorie BILLET, Christophe CLEMENT, Olivier DUPERON, Mateo JOANES DANIEL MEVIZOU, Emmanuelle LECLERCQ, Thierry LETELLIER, Laurent LUCAS, Aurore LONCHAY, Jimmy MOREL, Marie OLIVIER, Yannick REMION, Isabelle TITEUX-PETH, Marie-Odette VICTOR

## **Ordre du jour :**

### **1. Points d'information**

### **2. Questions financières :**

- Plan pluriannuel d'investissement

### **3. Questions immobilières :**

- Approbation du bail de sous-location entre Quest for Change (Innovact) et l'URCA (PEPITE)
- Acceptation de don

### **4. Questions ressources humaines :**

- Repyramidage : choix des sections CNU

### **5. Questions pédagogiques :**

- Relevé de décisions de la commission de la formation et de la vie universitaire du 19 décembre 2023

### **6. Questions recherche :**

- Périmètre scientifique de l'URCA pour le contrat quinquennal 2024-2028
- Relevé de décisions de la commission recherche du 19 décembre 2023

### **7. Bilan annuel de prévention 2022-2023 et programme de prévention 2023-2024 (pour information)**

### **8. Questions diverses**

La séance débute à 14h06

## **1. Points d'information**

Une minute de silence est observée en hommage à Madame Stéphanie MAOUCHE, travaillant au sein de la direction des ressources humaines de l'URCA et décédée dans des circonstances tragiques. Monsieur le président précise qu'une cellule d'aide psychologique a été mise en place.

Monsieur Olivier DUPERON fait lecture des pouvoirs.

## **2. Questions financières :**

### **➤ *Plan pluriannuel d'investissement 2024/2026***

Monsieur le président explique que, les années précédentes, ce plan pluriannuel d'investissement était présenté avec le budget initial. Il s'agit d'un schéma qui évolue et sa présentation, plus précise et détaillée cette année, est nécessaire pour montrer les ressources financières dont l'université a besoin pour le réaliser et éviter tout risque de prélèvement dans les fonds de roulement. Il est aussi en lien avec la dévolution du patrimoine et le schéma directeur immobilier (SPSI).

Monsieur Yannick REMION explique que le plan pluriannuel d'investissement 2024/2026 fait référence à des opérations dont les plans de financement étaient déjà aboutis en novembre 2023. Il s'agit d'opérations qui ont un impact financier sur le soutien d'établissement (total ou partiel), qui ont été classées en trois lots par ordre de priorité conformément à un besoin apparaissant avec le SPSI et la dévolution du patrimoine :

1. Opérations prioritaires non annulables
2. Opérations à réaliser sur l'année mais pouvant être reportées
3. Opérations non prioritaires – annulables/reportables

Monsieur Yannick REMION indique que le volet 2024 de ce plan pluriannuel d'investissement est intégré en totalité dans le budget initial 2024 voté au conseil d'administration du 12 décembre 2023. Il présente les projets des trois lots, selon les trois grandes missions de l'université :

- Formation et vie étudiante
- Recherche
- Infrastructure et environnement de travail

Les tableaux présentés affichent le reste à charge annuel pour l'URCA pour les années 2024, 2025 et 2026, le coût en crédit de paiement sur les trois années du projet, les ressources propres attendues sur les trois années et le reste à charge pour l'université sur ces trois années cumulées.

✓ Projets prioritaires

Un focus est fait sur la formation et la vie universitaire. Sur les trois ans, les opérations prévues sont programmées à hauteur de 6 838K€ financés par l'URCA pour 6 741K€ et sur recettes propres pour 97K€. Le reste à charge URCA pour les opérations 2024 est détaillé :

- bâimentaire à 3 258K€ (Open Lab'z, premier équipement STAPS Croix-Rouge),
- matériel scientifique pour 239K€ (premier équipement du laboratoire d'anatomie et de l'UFR Odontologie après son déménagement sur le pôle Santé, simulation, pacte compétence Grand Est (AAP)),
- numérique pour 1 000K€ (jouvence numérique + prêts d'ordinateurs aux étudiants, projet DeMETeRE, équipement audiovisuel MDH, INSPE, Odontologie, EiSINe)

De même, un focus est porté sur la recherche avec 13,5M€ sur trois ans financés par l'URCA pour 6,7M€ et des recettes propres pour 6,8M€. Le reste à charge URCA pour les opérations 2024 concerne :

- Le bâimentaire pour 1 371K€ (Laboratoire Virologie, Sorbonnes bat B-C du pôle Santé),
- Le matériel scientifique pour 10 036 K€ (ROMEO, dôme et enceinte climatique GSMA, spectro RMN, Cluster VDI, soutien aux plateformes, projets BIOECO GE, RENETE, I2GE, ENVIE, GE-MED, MAT GE).

Monsieur Yannick REMION précise que, pour ROMEO, une avance de crédit de paiement sur 2024 pour des sommes importantes est nécessaire et les recettes ne pourront être titrées qu'en 2025. L'avance de trésorerie via le fonds de roulement sur 2024 et les recettes récupérées en 2025 expliquent la somme négative reste à charge URCA en 2025 de 5298K€.

Les opérations programmées sur les 3 ans pour le volet infrastructure et environnement de travail mobiliseront 11,7 M€ complètement à la charge de l'URCA. Le volet 2024 (7,2M€) est constitué de :

- bâimentaire pour 6,3 M€ (Énergie: raccordement chaufferie IUT-MDH + diverses opérations d'exploitation chauffage, réfection des salles, étanchéité des sites, réhabilitation anciens logements MDH, premier équipement pole SANTE et pole AGRO, réhabilitation amphi A1/A2 IUT RCC, rénovation énergétique bat 10 MDH, vestiaires gymnase MDH, désamiantage, alarmes anti-intrusion, sécurité incendie MDH),
- numérique pour 938K€ dont 661 K€ de réseau et infrastructures (renouvellement des systèmes + serveurs datacenters CR et MDH).

✓ Projets reportables

- Formation et vie étudiante pour 485K€ de reste à charge URCA 2024 (jouvence audiovisuelle, renouvellement du matériel informatique, premier équipement extension du bat 18 MDH, renouvellement de matériels, projets CVEC),
- Recherche pour 270K€ de reste à charge URCA 2024 (maintien aux conditions opérationnelles des équipements scientifiques),
- Infrastructure et environnement de travail pour 1,9M€ de reste à charge URCA 2024 (rénovation BU santé, VRD pole AGRO et entrée SUD, travaux divers, rénovation des extérieurs, mise en sécurité incendie bat 4, travaux d'accessibilité, matériels adaptés au

handicap, dépenses diverses liées au bien-être au travail, renouvellement de serveur pôle Santé)

✓ Projets non prioritaires

- Formation et vie étudiante pour 1,9M€ de reste à charge URCA sur les trois ans (moquette BU, salles, mobilier bureaux, aménagement parvis + hall pour 2025/2026, banque accueil site Troyes pour 2025/2026, matériels scientifiques pour UFR SEN, Pole SANTE, ESI Reims, STAPS, EISiNe, CCC pour 2025/2026, premier équipement Open Lab'z, dispositifs divers UFR STAPS),
- Aucun pour la recherche,
- Infrastructure et environnement de travail pour 3,6M€ de reste à charge URCA sur les trois ans (abris à vélos, bornes électriques, aménagements extérieurs tous sites, matériels divers, rénovation énergétique Bat 5 MDH, site internet)

Monsieur Yannick REMION présente ensuite un focus par mission sur les trois ans (formation et vie étudiante : PPI à plus de 10,3 M€ avec un reste à charge URCA de plus de 9,2 M€, recherche : PPI de 14,5 M€ avec un reste à charge URCA de 7,7 M€, infrastructures et environnement de travail : PPI de 20,7 M€ avec un reste à charge URCA de 19,9M€).

Le volet 2024 de ce PPI est évalué à 26,8 M€ et cette somme est intégrée au budget initial 2024 voté au conseil d'administration du 12 décembre 2023.

Monsieur Yannick REMION fait un focus sur la sobriété énergétique avec poursuite par l'université de sa politique d'investissement au service de la sobriété énergétique car il est prévu de mobiliser 6,3 M€ sur la période, 100% en soutien d'établissement, dont 2,5M€ dès 2024 et, sur les trois ans, 4,4 M€ (69 %) en projets non annulables.

Madame Dominique ROUX demande si la sobriété énergétique concerne prioritairement l'étanchéité des bâtiments et monsieur Yannick REMION répond qu'il y a également la rénovation de systèmes de production d'énergie, le raccordement de la chaufferie de l'IUT à la chaufferie Biomasse du campus Moulin de la Housse, du relamping, le plan de comptage bâtiminaire et des opérations de rénovation énergétique (menuiseries, toitures, etc.).

Monsieur le président souligne que l'effort de l'université sur la sobriété énergétique s'est révélé payant.

En l'absence d'autre remarque, l'actualisation du plan pluriannuel d'investissement 2024-2026 est soumis au vote.

*Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve l'actualisation du plan pluriannuel d'investissement 2024-2026, avec 26 voix pour et 5 voix contre.*

### 3. Questions immobilières :

➤ ***Approbation du bail de sous-location entre Quest for Change (Innovact) et l'URCA (PEPITE)***

Madame Marianne CITRON présente le projet PEPITE. Elle indique que la croissance étudiante en 2023-2024 est intéressante avec de nouveaux établissements, ce qui s'intègre dans la dynamique de leur programme 2024-2026 nommé « IMPULSION ». L'idée est de rejoindre les locaux d'Innovact (incubateur de la ville de Reims) situé 28 rue Thiers afin que PEPITE puisse bénéficier d'un espace dédié avec un loyer tout compris leur permettant de bénéficier des moyens collectifs et d'une location sur fonds propres (le loyer a été mis de côté sur la base du budget 2023).

Madame Marianne CITRON présente également le deuxième volet immobilier avec le don de la société KINNARPS, qu'elle a dirigée pendant cinq ans, de quatre postes de travail complets pour PEPITE dans les locaux d'Innovact.

Monsieur le président précise que le conseil d'administration doit l'autoriser à signer le bail de sous-location en rappelant qu'il s'agit d'une opération positive pour l'université, permettant de tisser des liens plus forts avec l'antenne Innovact et d'être visible, de mieux jouer son rôle dans l'écosystème de l'entrepreneuriat étudiant. Il n'y a pas que l'URCA dans PEPITE, il s'agit d'une démarche réseau d'enseignement supérieur.

Monsieur Emmanuel BONNET demande s'il s'agit d'un bail commercial de 3, 6 ou 9 ans et madame Marianne CITRON répond que c'est une sous-location de neuf mois. Elle explique qu'Innovact sous-loue des locaux à n'importe quelle société d'une durée d'un mois minimum.

Monsieur Emmanuel BONNET demande si cela signifie qu'il n'y a pas d'engagement de l'université au-delà des neuf mois et madame Marianne CITRON le confirme.

Monsieur le président rappelle que si tout va bien il n'y a pas de raison d'en partir.

Monsieur Georges DURRY demande où est installé PEPITE actuellement et madame Marianne CITRON répond que l'équipe est installée dans les locaux de l'incubateur CREATIV'LABZ.

Monsieur Georges DURRY demande si cette structure ne serait pas mieux positionnée sur un campus de l'université et madame Marianne CITRON explique qu'elle est destinée à sensibiliser 56000 étudiants dont seulement 26000 à l'URCA.

Monsieur le président rappelle que c'est une mission nationale qui est portée par l'URCA en tête.

Monsieur DURRY indique qu'il y a une partie importante à Troyes également et monsieur le président rappelle qu'à Troyes, il y a des délégations.

Monsieur Emmanuel BONNET se souvient d'une convention signée avec le Village by CA pour l'hébergement de start-ups de l'URCA et demande comment cela s'articule entre PEPITE et cette convention.

Monsieur le président précise que ce n'est pas le même degré de maturité et madame Marianne CITRON explique que les conditions financières ne sont pas les mêmes non plus. Un comparatif a été fait et le prix des autres locaux proposés étaient le double du prix proposé par Innovact.

Monsieur le président explique que, dans le cadre de la convention Village by CA, il s'agissait de start-ups déjà établies, cette convention étant pour la phase d'accélération.

En l'absence d'autre remarque, l'approbation du bail de sous-location entre Quest for Change (Innovact) et l'URCA (PEPITE) est soumise au vote.

*Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le bail de sous-location entre Quest for Change et l'URCA, avec 29 voix pour et 2 abstentions.*

#### ➤ **Acceptation de don**

En l'absence d'autre remarque, l'acceptation du don de l'entreprise KINNARPS de quatre postes de travail complets pour PEPITE est soumise au vote.

*Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne accepte le don de l'entreprise KINNARPS de quatre postes de travail complets pour PEPITE, à l'unanimité.*

Monsieur le président évoque la question du développement de l'incubateur CREATIV'LABZ sur le pôle Croix-Rouge nécessitant d'avoir tout l'espace nécessaire. Il rappelle que la partie sur le pôle scientifique sera intégrée à l'OPEN LAB'Z, dont la livraison est prévue en 2025. Les deux incubateurs présents sur les sites de l'URCA seront donc pleinement opérationnels pour les étudiants de l'URCA.

#### **4. Questions ressources humaines :**

##### ➤ **Repyramidage : choix des sections CNU**

Monsieur Olivier DUPERON rappelle qu'il s'agit de la dernière année du repyramidage, prévu par la LPR.

Monsieur le président explique que ce point n'ayant pas pu être mis à l'ordre du jour du conseil d'administration de décembre et une délibération étant nécessaire pour finaliser le processus de repyramidage, il a été décidé de convoquer un conseil d'administration exceptionnel ce jour. Il rappelle la logique en expliquant que, lors de la LPR, a été créé un dispositif particulier nommé « Chaires de professeur junior ». Dans le dialogue avec les organisations syndicales au niveau du CNESER, il a été avancé que, pour les maîtres de conférences déjà en poste, il paraissait difficile de voir passer des collègues sur des chaires de professeur junior avec des trajectoires accélérées pour devenir professeur alors qu'eux avaient trop peu de possibilités de promotion. Il a donc été décidé que, face à ces 1600 chaires de professeur junior, il y aurait 1600 repyramidages de postes de maîtres de conférences ayant au moins dix ans d'ancienneté, la vocation étant de rééquilibrer au niveau national les sections où la proportion de professeurs était trop faible.

Il s'agit de la quatrième année de repyramidage et le but est de traiter les 400 dernières possibilités de repyramidage sur cette campagne de promotion.

Des sections au niveau national sont toujours en déséquilibre et l'université a interrogé également les viviers, qui se réduisent de plus en plus. La qualité des candidats questionne et il est de l'avis de monsieur le président que l'université arrive à la limite de l'exercice. Il avait d'ailleurs refusé une promotion à deux candidats en section 5 et 6 l'année dernière pour cette raison.

Monsieur Georges DURRY indique découvrir cette information et demande pourquoi le poste a été ouvert alors que le vivier était connu. Monsieur le président rappelle que le vivier était plus large avec des maîtres de conférences et des HDR assez anciens, il y en avait deux en détachement également. Le vivier était de sept avec seulement deux demandes en section 5 et 6. Cette section n'est donc pas reproposée cette année.

Monsieur le président précise que les groupes de sections proposés ne peuvent contenir que deux sections et énumère les propositions et les viviers afférents. Il rappelle que les dossiers sont à mettre à jour par les personnels, qui ne le font pas toujours.

Au titre de l'année 2023, il est proposé de retenir les sections suivantes :

- ✓ 1 promotion au titre des sections 01 et 02
- ✓ 1 promotion au titre des sections 25 et 26
- ✓ 1 promotion au titre de la section 28
- ✓ 1 promotion au titre des sections 31 et 32
- ✓ 1 promotion au titre des sections 36 et 37
- ✓ 1 promotion au titre des sections 61 et 62
- ✓ 1 promotion au titre des sections 65 et 66

Madame Nathalie BARRANDON remercie l'université pour le tableau qui est plus clair et complet que les années précédentes. Elle indique avoir signalé une difficulté en section 11, à savoir qu'il y a trois HDR et non une, et ne comprend pas pourquoi il n'en a pas été tenu compte. Elle déplore le manque de communication vis-à-vis des personnels, notamment sur le calendrier, surtout qu'il s'agit de la dernière occasion d'être repyramidé et que certaines sections proposées dépassent largement les proportions. Elle trouve cela regrettable pour les collègues.

Monsieur le président comprend et rappelle que le calendrier est connu.

Madame Nathalie BARRANDON demande s'il est trop tard pour changer et monsieur le président indique que le conseil d'administration doit délibérer ce jour.

Madame Nathalie BARRANDON évoque des modifications de la campagne d'emplois qui sont parfois intervenues le jour même du conseil d'administration.

Monsieur le président explique qu'il n'y a pas le choix, si une promotion est proposée en section 11, elle devra être retirée ailleurs.

Madame Nathalie BARRANDON s'interroge sur la section 36 (déjà à 56 % de répartition). Elle indique ne porter aucun jugement mais se baser uniquement sur les chiffres.

Monsieur le président indique que, dans cette section, d'excellents candidats sont déjà passés, ce qui explique ce choix.



Madame Nathalie BARRANDON rappelle que, dans les premières recommandations données par l'université, il était demandé une juste répartition dans les composantes. Elle avait d'ailleurs fait une remarque concernant LSH l'année dernière et constate qu'il n'y a encore aucune proposition les concernant cette année. Malgré les prérogatives, il n'y a pas d'équilibre.

Elle souligne que la section 11 coche toutes les cases et compte deux femmes (critère important dans la réforme qui était l'équilibre homme/femme) et demande où se situe l'université à ce niveau car cet élément n'est pas spécifié.

Monsieur DURRY indique que c'est très scientifique.

Monsieur le président comprend les remarques de madame BARRANDON et explique que ces sections ont été choisies car l'université sait qu'il y a des candidats de qualité.

Madame Nathalie BARRANDON demande si ces demandes ont été soumises au conseil académique, qui est, selon elle, plus habilité à connaître les viviers et qui a l'habitude de traiter des dossiers de promotion.

Monsieur le président indique que le calendrier n'a pas permis de passer ce point au conseil académique.

Monsieur Georges DURRY estime que cela aurait pu être anticipé. Monsieur le président rappelle qu'il s'agit de moyens et que cela relève du conseil d'administration.

Monsieur Georges DURRY pense qu'il aurait été bien d'avoir l'avis du conseil académique.

Monsieur le président rappelle que l'université applique la procédure qui a été définie.

Monsieur Georges DURRY indique que les conseillers le regrettent chaque année.

Monsieur le président explique que ce dispositif est fait pour des HDR anciennes, mais il reste ouvert à la possibilité de proposer une promotion en section 11 et demande aux conseillers laquelle doit être retirée en échange.

Madame Nathalie BARRANDON fait part que la section 28 est déjà à 60 % (objectif à atteindre) et s'étonne qu'une nouvelle proposition soit faite. Elle n'a cependant plus souvenir des sections CNU qui ont eu des promotions les trois dernières années. Elle ne veut pas être responsable de la suppression d'une promotion mais elle souligne qu'il conviendrait peut-être de remettre tout à plat.

Monsieur le président prend la décision de rester sur la proposition formulée initialement et la propose à la délibération du conseil d'administration.

En l'absence d'autre remarque, le tableau fixant les sections CNU concernées par les opérations de promotions internes au corps des professeurs des universités est soumis au vote.

*Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le tableau fixant les sections CNU concernées par les opérations de promotions internes au corps des professeurs des universités, avec 26 voix pour et 5 voix contre.*

## 5. Questions pédagogiques :

- *Relevé de décisions de la commission de la formation et de la vie universitaire du 19 décembre 2023*

NEANT

## 6. Questions recherche :

- *Périmètre scientifique de l'URCA pour le contrat quinquennal 2024-2028*

Monsieur Christophe CLEMENT explique qu'il s'agit d'arrêter le périmètre scientifique de l'université, à savoir les unités de recherche qui vont être reconnues par l'URCA pendant les cinq ans à venir sur le contrat quinquennal 2024-2028.

Il rappelle le contexte avec les nouvelles modalités d'évaluation des bilans et des projets des entités de recherche pour l'ensemble des établissements de la vague C :

- ✓ Le HCERES a suivi uniquement l'évaluation de la partie « bilan » des entités de recherche proposées par l'URCA.
- ✓ L'évaluation de la partie « projet » a été conduite par l'URCA selon une procédure présentée dans les différentes instances.

Des experts ont été mandatés par unité et ont donné un avis favorable pour les 33 unités classées :

- ✓ 22 Unités de Recherche (UR) dont 1 adossée à un LRC avec le CEA et 1 adossée à une USC avec l'ANSES
- ✓ 8 Unités Mixtes de Recherche (UMR) dont 4 CNRS, 1 INRAE, 2 INSERM, 1 INERIS
- ✓ 1 Unité Sous Contrat (USC) INRAE
- ✓ 2 équipes rattachées à une seconde tutelle (UTT et UHA)

La proposition est donc de valider les 33 unités, sachant que pour les unités mixtes de recherche, l'unité sous contrat ou les deux équipes rattachées à une seconde tutelle, il convient d'attendre l'avis de la seconde partie pour valider la décision définitive.

Monsieur le président indique que cela a été présenté et entériné par la commission recherche. Comme il s'agit d'administration générale de l'université, le conseil d'administration doit donner le côté réglementaire à cette structuration en délibérant sur la proposition de la commission recherche.

Monsieur Emmanuel BONNET demande pourquoi l'unité de recherche URCATECH n'apparaît plus dans la présentation alors qu'elle figurait sur le document transmis et monsieur Christophe CLEMENT répond qu'il s'agit d'une unité d'appui à la recherche qui a déjà été validée lors du conseil d'administration du 12 décembre 2023 et qu'il s'agit d'une erreur dans le document transmis.

Monsieur Emmanuel BONNET demande si cela signifie qu'elle n'apparaîtra plus dans le document voté et monsieur Christophe CLEMENT le confirme.

Monsieur Georges DURRY demande si les laboratoires ont été auditionnés par la commission recherche et monsieur Christophe CLEMENT répond que tous les laboratoires ont été auditionnés le 4 juillet sauf un (le CEREP en raison de sa restructuration). Une discussion s'est engagée et la commission recherche a proposé de suivre les expertises des collègues mobilisés pour poser ces 33 unités.

Il n'y a pas eu de difficultés car, pour les unités en renouvellement, il n'y a eu que des avis positifs et sur les deux unités en création il y avait un avis positif des experts.

Monsieur Georges DURRY demande si, pour les deux équipes rattachées à une seconde tutelle (UTT et UHA), l'URCA va devenir cotutelle et monsieur le président répond que c'est ce qui est prévu pour l'UHA et que c'est en discussion pour l'UTT.

Monsieur le président précise qu'il y a une unité supplémentaire avec l'INSERM, qui a déjà validé. Un échange a eu lieu avec le CNRS et il n'y a pas d'inquiétude.

Monsieur Georges DURRY demande des précisions et monsieur Christophe CLEMENT indique qu'un échange a eu lieu avec le CNRS pour les quatre unités concernées et le CNRS a confirmé à cette occasion le renouvellement des quatre UMR. C'est revenu pour l'Institut de Chimie avec un avis positif et les autres vont revenir.

Monsieur le président précise que l'évolution concerne la nouvelle mission confiée aux organismes de recherche de créer des agences de programme. Les délégations globales de gestion opérées par les établissements et les supports affectés à ces délégations globales de gestion sont concernés. Globalement, les conventions se resserrent avec les organismes de recherche.

La mission des organismes sur l'agence de programme et sur la recherche ARIIS va changer, leur rôle étant de détecter chez leurs partenaires des projets importants au niveau scientifique qui seraient soutenus.

Madame Dominique ROUX s'étonne que REGARDS ait été supprimée du tableau et monsieur Christophe CLEMENT indique qu'il s'agit d'une erreur qui a été corrigée.

Monsieur le président rappelle que c'est une unité importante pour l'université, notamment dans le cadre d'EXEBIO avec la Santé et le CHU.

Madame Dominique ROUX indique que l'unité de recherche CRIEG est à décliner sur les deux équipes : CRIEG-REGARDS et CRIEG-INTRARE. Monsieur Christophe CLEMENT répond que cela a été corrigé également.

Monsieur Georges DURRY se questionne sur le ITEC COLMAR. Il a consulté leur bilan et indique que cela risque d'être compliqué. Monsieur le président rappelle que la mission confiée à l'université est de permettre à chaque enseignant-chercheur d'être enseignant et chercheur.

Monsieur le président indique que l'équipe a compris les recommandations de l'évaluation de travailler plus avec l'équipe de COLMAR. Monsieur Georges DURRY indique que ce n'est peut-être pas la bonne structure pour eux et monsieur le président précise que, malheureusement, plus aucune structure de l'URCA ne veut travailler avec eux. Il rappelle que le cœur du problème est l'œnologie, qui reste un enjeu important pour l'université.

En l'absence d'autre remarque, le périmètre scientifique pour le contrat quinquennal 2024-2028 est soumis au vote.

*Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le périmètre scientifique pour le contrat quinquennal 2024-2028, avec 28 voix pour et 3 abstentions.*

➤ **Relevé de décisions de la commission recherche du 19 décembre 2023**

NEANT

**7. Bilan annuel de prévention 2022-2023 et programme de prévention 2023-2024 (pour information)**

NEANT

**8. Questions diverses**

- L'Université n'ayant plus de régisseur, plusieurs étudiants ne sont pas inscrits officiellement dans leur formation notamment ceux de l'IEJ. En effet, bien que le paiement ait été effectué pour certains par chèque, les chèques ne peuvent être déposés. Pour ceux voulant payer par virement, ils ne le peuvent pas non plus. Y aura-t-il un nouveau régisseur dans les jours à venir ? (posée par madame Linda MFENJOU)

Madame Linda MFENJOU indique qu'elle a obtenu une réponse à sa question.

Monsieur le président rappelle que le prochain conseil d'administration se tiendra le vendredi 8 mars 2024 et que ce sera le dernier du conseil sortant, les élections ayant lieu le 12 mars 2024.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h14*